

Kinshasa, le 26 APR 2023



INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service

N° 0625 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2023

A Monsieur le Gouverneur de la Province
du HAUT-UELE
à ISIRO

Objet : Transmission des conclusions de la
mission de contrôle de l'Inspection
Générale des Finances sur la gestion
de la Province du HAUT-UELE

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe
la présente, les conclusions de la mission de contrôle qu'a effectué l'Inspection Générale des
Finances auprès de votre Province suivant Ordre de mission n° 068/PR/IGF/IG-CS/JAK/BPR
2023 du 09 février 2023.

Lesdites conclusions ont été tirées à l'issue de
la procédure contradictoire qui a suivi les étapes ci-après :

1. Collecte des données et traitement ;
2. Mise à votre disposition des observations provisoires ;
3. Réception de vos éléments de réponses écrites ;
4. Organisation d'un débat contradictoire auquel vous avez personnellement participé.

La mission de l'Inspection Générale des
Finances retient à votre charge, entre autres, les faits ci-après :

1. Pré-affectation des recettes de péage à la source et leur détournement à des fins privées ;
2. Prélèvement anticipé des recettes fiscales des exercices 2023, 2024 et 2025 auprès de KIBALI GOLD et leur utilisation, sans pièces justificatives retracées à la comptabilité de la Province, pour un montant total de USD 2.750.000 (Dollars américains deux millions sept cent cinquante mille) ;
3. Recours prohibé aux prêts bancaires, du reste, non retracés dans la comptabilité de la Province pour un total de USD 6.407.233,19 (Dollars américains six millions quatre cent sept mille deux cent trente-trois virgule dix-neuf) ;
4. Présomption de détournement des fonds de rétrocession du Pouvoir Central au profit de la Province pour un montant total de CDF 2.165.812.999 (Francs congolais deux milliard cent soixante-cinq millions huit cent douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) pour les exercices 2020 et 2021 ;

...

5. Présomption de détournement des recettes de péage aux points LEGOU, OBONGONI, BAFUABAKA, BOLEBOLE, BOH, NGBONGBOTI dont CDF 2.880.000.000 (Francs congolais deux milliards huit cent quatre-vingt millions) estimés pour l'année 2022 et CDF 14.457.941.764 (Francs congolais quatorze milliards quatre cent cinquante-sept millions neuf cent quarante et un mille sept cent soixante-quatre) pour le péage de BOH ;
6. Sorties des fonds de la banque, sans pièces justificatives, évaluées à USD 4.805.155,28 (Dollars américains quatre millions huit cent cinq mille cent cinquante-cinq virgule vingt-huit) et CDF 7.264.697.576 (Franc congolais sept milliards deux cent soixante-quatre millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-seize) entre 2022 et 2023 ;
7. Défaut de paiement des agents et cadres de la Province ainsi que des anciens ministres provinciaux ;
8. Irrégularités aggravées dans la passation des marchés publics évaluées à USD 35.409.003 (Dollars américains trente-cinq millions quatre cent neuf mille trois.).

Les recommandations de l'Inspection Générale des Finances pour l'amélioration de la gouvernance de la Province vous parviendront incessamment.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY Jules

